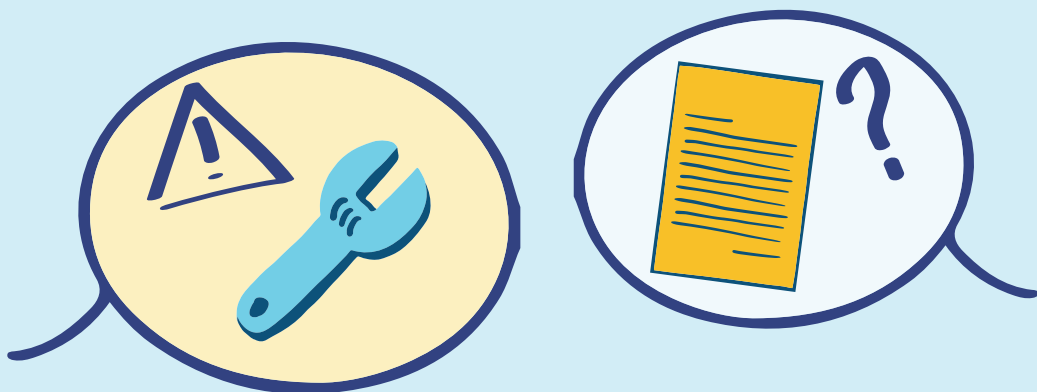


# Une réclamation ? Comment faire ?



En cas de **problème technique** constaté dans votre **logement** ou dans votre **résidence** et pour toute demande en relation avec votre bail, vous pouvez contacter **vos interlocuteurs privilégiés** chargés de répondre à vos interrogations et d'organiser les interventions de nos prestataires sur le patrimoine.

Emmaüs Habitat a mis en place un outil de gestion des réclamations à disposition de ses collaborateurs pour garantir un meilleur traitement de vos demandes.